

# Système national de la Santé



## I - Système de Santé

Il est mis en place par l'Etat pour satisfaire les besoins de santé de la population et possède 3 qualités qui sont :

1 - globale c'est à dire, prend en compte

- l'aspect préventif
- l'aspect promotionnel
- l'aspect éducatif

2 - accessible c'est à dire un accès facile physiquement et économiquement par tous.

3 - Equitable c'est à dire accessible à tous sans discrimination

4 - acceptable c'est à dire compatible avec les cultures et croyances de la communauté

5 - Efficace c'est à dire produit les résultats attendus

6 - Efficient c'est à dire permet d'obtenir les meilleurs résultats pour le plus faible coût possible

7 - Planifiable et évaluable : pour permettre de déterminer les ressources disponibles et de choisir les solutions aptes pour répondre aux problèmes de santé pour planifiable et pour apprécier une situation qui prévaut.

8 - réactive c'est à dire se modifie pour s'adapter à l'évolution des besoins

9 - Libre : liberté du malade de choisir d'un agent de santé

## II - Les objectifs d'un système de santé

- Restaurer la santé
- Assurer la prévention des maladies
- Assurer la promotion de la santé

### III - Les Composants d'un système de santé

- La structure
- La prestation des services
- Les ressources humaines pour la santé
- Le financement et le système d'assurance
- Le système d'information sur la santé
- Achats, logistique et système d'approvisionnement
- La recherche sur les systèmes de santé

### IV - Le système ~~de~~ coloniale

#### 1 - La prestation des services

constitué de :

#### ● L'organisation de l'hygiène collective

Elle consiste :

- le confort et l'hygiène de l'habitat
- L'hygiène en milieu scolaire
- L'hygiène des marchés
- L'assainissement du milieu
- L'approvisionnement en eau potable

## • Zoogeophylaxie des grands endemies

sont portés sur:

- Les diagnostics des cas de maladie
- Les mesures préventives
- Le traitement des cas
- Les stratégies fixes et mobiles

## V - Les problèmes prioritaires du système de santé ivoirien.

- Programme élargi de vaccination
- mise en place d'un système général d'assurance
- Promotion des ressources humaines
- Renforcement du système de recouvrement des coûts des actes de santé
- amélioration et développement de structures de formation
- L'établissement des bases d'une politique axée sur la participation communautaire des points de santé

